

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Octobre 2013

Lieu : Mairie

Ouverture de séance : 18 H 30

Présents à la séance : Mesdames Brigitte GIROUD, Claire COLLIGNON, Nicole ODDON, Annick VARGOZ, Régine GONSOLIN, Messieurs Bernard MUNARI, Bernard DETRAU, Claude LAGIER, Alain D'HEILLY.

Absents à la séance : Louis FLAVIEN

Secrétaire de séance : Madame Nicole ODDON.

Ordre du jour :

Délibérations :

- ① Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 Août 2013.
- ① Vacance logement.
- ① Affectation logement.
- ① Cotisation SPA Sud Alpine.
- ① Modification statuts Syndicat A.GE.D.I.
- ① Participation des Communes aux frais de fonctionnement de la cantine d'Aspres sur Buëch.
- ① Décision Modificative pour le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.
- ① Extension/Réhabilitation du Centre d'Incendie et de Secours de Serres.
- ① Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Veynes (2012/2013).
- ① Maison de la lumière : transfert de compétence, lieu d'implantation.
- ① P.L.U.
- ① Gestion des bois Communaux par l'O.N.F.
- ① Intercommunalité/Pays Sisteronais Buëch.

- ⌚ Questions diverses.

DELIBERATIONS :

- ① Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 Août 2013.

Vote : unanimité.

🕒 Vacances logement.

- ❖ Départ de Mademoiselle TRITZ Emily du logement n°4 Immeuble « MARCEL PLAZY ». L'état des lieux a été effectué le 04 Octobre, le logement est donc vacant.
- ❖ Départ de Madame VASSALLUCCI Mireille du logement n° 3 Immeuble « Mairie ». Il sera vacant à compter du 16 Octobre 2013.

🕒 Affectation logement.

A ce jour nous avons reçu, en Mairie, 3 demandes :

- Mademoiselle PAPINI Laetitia demeurant actuellement lieu-dit « Les Grès » 05700 Le Bersac.
- Monsieur LATORRE Benjamin, Directeur de Société, demeurant Grenoble.
- Mademoiselle COUSYN Isabelle, demeurant La Bâtie Montsaléon.

Après discussion le Conseil Municipal décide d'affecter le logement n°4 Immeuble « MARCEL PLAZY » à Mademoiselle COUSYN Isabelle et le logement C Immeuble « Mairie » à Mademoiselle PAPINI Laetitia, en raison du caractère social des logements à disposition.

Vote : unanimité.

🕒 Cotisation SPA Sud Alpine.

Le Maire informe l'assemblée avoir reçu l'appel à cotisation pour la S.P.A. Sud Alpine à Gap, le montant de la prestation fourrière par habitant est fixée à 0,82 € soit une somme de 172, 20 €.

Vote : unanimité.

🕒 Modification statuts Syndicat A.GE.D.I.

Le Maire expose avoir reçu, en date du 6 Septembre 2013, une demande de mise à jour concernant les adhésions et les retraits au Syndicat A.GE.D.I., suite à l'Arrêté Préfectoral du 16 Juin 2011 du Préfet de Seine et Marne. Il est joint la délibération du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I., ayant pour objet : « adhésions nouvelles collectivités et retraits des membres ».

Le Maire propose d'approuver la mise à jour des adhésions et des retraits, de demander à M. le Préfet de Seine et Marne d'entériner cette décision et le Maire est chargé de mettre en œuvre la présente.

Vote : unanimité.

🕒 Participation des Communes aux frais de fonctionnement de la cantine d'Aspres sur Buëch.

Le Maire expose avoir reçu, le 24 Août 2013, l'état des dépenses de fonctionnement, pour la période du 1^{er} Juillet 2012 au 30 Juin 2013, pour la participation aux frais de la cantine municipale.

Compte rendu du Conseil Municipal du 09 octobre 2013

Le Maire précise que 93 repas ont été pris durant la période à 4,65 € / repas, soit une somme à payer de 432,45 €.

Vote : unanimité.

- 🕒 Décision Modificative pour le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes).

Le Maire explique afin de budgétiser le reversement du FPIC, il y a lieu de prendre la DM suivante :

- ✓ Dépenses de fonctionnement à l'article 73925 de + 544,00 €
- ✓ Recette de fonctionnement à l'article 7325 de + 544,00 €

Il a été décidé en Intercommunalité que la somme des communes de la Communauté des Communes du Serrois serait reversée aux écoles primaires de Serres, Savournon et l'Épine.

Vote : unanimité.

- 🕒 Extension/Réhabilitation du Centre d'Incendie et de Secours de Serres.

Le Maire expose avoir reçu, en date du 02 Septembre 2013, un courrier émanant du Maire de Serres concernant le Centre d'Incendie et de Secours et la participation de l'ensemble des communes de première intervention.

Pour notre commune la participation s'élève à 14 653,00 € pour les travaux et 375,00 € pour l'aménagement mobilier, soit avec un emprunt sur 20 ans une annuité d'emprunt de 733,00 € et 19,00 €.

Pour 1 043 260,00 € de travaux, reste aux collectivités 261 687,00 € et pour l'aménagement mobilier d'un montant de 16 000,00 €, reste 6 689,00 € à la charge des collectivités, la différence hors TVA étant abondée par une subvention du Conseil Général des Hautes-Alpes.

Vote : unanimité.

- 🕒 Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Veynes (2012/2013).

Le Maire expose avoir reçu le 31 Août 2013 les charges de fonctionnement des écoles de Veynes, pour l'année scolaire 2012/2013.

Notre participation s'élève à 3 789,00 € pour les 4 élèves scolarisés, qui sont :

SCARONNE Manon et STRENS Albane (maternelle), STRENS Thibaut (CE1) et STRENS Margaux (CM1).

Vote : unanimité.

- 🕒 Gestion des bois communaux par l'O.N.F.

Le Maire expose avoir eu une discussion avec Monsieur TAXIL Jacky, Agent O.N.F., concernant la gestion des bois communaux d'Arambre et de Cellas, des charges supplémentaires calculées sur le nombre d'hectares en gestion qui viennent s'ajouter à la dépense normale sans tenir compte du chiffrage de l'entretien des limites.

Si nous additionnons ce que nous versons à l'O.N.F. il ne nous reste guère de marge pour entretenir les chemins et faire intervenir des entreprises en cas d'éboulements ou de ruissellements avec le produit des coupes affouagères.

Je lui ai posé la question du comment se retirer de la gestion O.N.F. ? M. TAXIL m'a répondu par une simple lettre.

Discussion autour de la gestion, temps de réflexion pour prendre une décision.

INFORMATIONS :

🕒 Maison de la lumière : transfert de compétence, lieu d'implantation.

L'Association QUASAR existe depuis près de 15 ans. Le projet devait se faire sur la plateforme du Chevalet à Aspres sur Buëch, le Conseil Général des Hautes-Alpes s'étant retiré, le plan de financement est tombé à l'eau. Depuis une étude de repositionnement du projet a eu lieu avec un engagement des Communautés de Communes du Buëch, la Communauté des Communes du Haut Buëch étant chef de fil.

Un Comité de Pilotage sous la présidence de notre Députée, Madame Karine BERGER, s'est constitué.

Pour que le projet puisse voir le jour il est nécessaire d'avoir un transfert de compétence des communes à la Communauté des Communes dans le cadre du développement économique pour l'étude et la réalisation de la « maison de la lumière ».

La Communauté des Communes du Serrois va délibérer, le 17 Octobre 2013, pour la prise de compétence et après les communes membres auront 2 mois pour transférer cette compétence.

En ce qui concerne le lieu d'implantation, l'Association est à la recherche d'un terrain susceptible de pouvoir accueillir le projet. Monsieur Bruno FAURE, Président de l'Association QUASAR a évoqué le bois de Cellas.

🕒 P.L.U.

Le Maire informe l'assemblée que le P.L.U. tel qu'il a été présenté reçoit un avis défavorable de la Chambre d'Agriculture, de la C.D.C.E.A. (Commission Départementale pour la Consommation des Espaces Agricoles) et par voie de conséquence des services de l'Etat.

J'ai demandé une réunion à la DDT où étaient présents Messieurs LECORDIX, DAGENS et le bureau d'étude. Après une heure de discussion, a court d'argument et voyant qu'ils se céderaient pas et ayant compris qu'ils voulaient supprimer 2,5 ha en UAb, nous avons décidé d'enlever la zone des « Vignes » puisse que dans ce zonage tout est à créer, il n'y a aucune infrastructure.

A partir de cet instant, Monsieur LECORDIX a dit qu'il représentait le projet en C.D.C.E.A. le 10 Octobre 2013.

🕒 Intercommunalité / Pays Sisteronais Buëch.

🕒 Travaux de construction de la Maison de Service Public et des locaux de la CCS.

Compte rendu du Conseil Municipal du 09 octobre 2013

- ⌚ Le travail de réduction des points de collecte en apport volontaire qui vont se transformer en point écologique (environ 55 sur la Communauté) avec des colonnes aériennes qui remplaceront les bacs roulant.
- ⌚ Poursuite du programme C3PO, programme INTERREG ALCOTRA en coopération avec la région Piémont.
- ⌚ La Provence des Montagnes n'a pas pu embaucher l'animateur numérique du territoire faute de FNADT
- ⌚ Inquiétude pour les programmes Européens 2014-2020 tant à l'éligibilité de l'association Pays sur la contractualisation des contrats Etat / Région ?

Divers :

- ✓ Trous en formation Chemin des Plaines devant chez Monsieur AUDIER et également Chemin du Brieu, à voir avec l'employé communal pour y mettre de l'enrobé à froid.
- ✓ Doléances de la part de Monsieur BROSSE pour le non fonctionnement de plusieurs lampadaires suite aux travaux d'enfouissement des lignes.
- ✓ Dégradation d'une buse, suite au retrait d'un poteau fer HTA/BTA, sur un terrain privé.
- ✓ Le Noël des enfants : discussion sur le peu de fréquentation à cette manifestation l'an dernier. Il est proposé d'envoyer une invitation/réponse afin d'avoir une visibilité plus précise de la participation et de l'achat des cadeaux. Revoir également l'animation de l'après-midi.

Le Maire clos la séance à : 20 H 30.

Le Maire

Alain D'HEILLY